

## Du Mont-Valérien (mars 1942) à Alger (mars 1944)

# D'un procès l'autre...

Le fils du défenseur de Pierre Pucheu s'adresse à M. Laurent Fabius pour démontrer que le devoir de mémoire peut se révéler la meilleure ou la pire des choses. Et qu'il n'est, parfois, pas exempt de perversité.

### Une lettre ouverte de Henri Buttin

**A Monsieur Laurent Fabius  
Ministre de l'Economie  
et des Finances**

Le 20 février 2002

Monsieur le Ministre,

Une référence trouvée par hasard m'a donné l'occasion de lire *Un procès sous l'occupation au Palais Bourbon, mars 1942*, dont vous aviez patronné l'édition alors que vous étiez Président de l'Assemblée Nationale.

Permettez-moi de vous féliciter pour avoir pris l'initiative de sortir de l'ombre la mémoire de ces sept jeunes communistes qui, les 5 et 6 mars 1942, furent traduits devant un Tribunal militaire allemand siégeant dans l'enceinte du Palais Bourbon, condamnés à mort et fusillés le 9 mars au Mont-Valérien. Il incombe à l'Assemblée Nationale de lever le voile pudique jeté sur cette tragédie depuis ces années douloureuses. Votre Présidence peut s'honorer d'y avoir procédé.

D.R.



**Sous la botte allemande, le Palais Bourbon est devenu le siège d'un tribunal militaire de l'occupant. Sept jeunes communistes y seront condamnés à mort le 6 mars 1942, et fusillés le 9, au Mont Valérien.**

Mais comme la langue d'Esopé, le devoir de mémoire peut se révéler la meilleure ou la pire des choses. Et il n'est pas exempt de perversité lorsque, soixante ans après les faits, alors que se sont écroulés le nazisme et le communisme, il est exploité pour claironner à nouveau des arguties de la dialectique des ex-disciples du Komintern.

### Erreurs et omissions

Il est certes, exact que ces sept communistes furent victimes des repréailles des autorités d'occupation à la suite de l'assassinat, le 20 octobre 1941, du colonel Karl Hotz leur représentant à Nantes ; mais il est déjà inexact qu'il ait été perpétré place Saint-Pierre ; il le fut rue du Roi Albert. Comme il est inexact que l'auteur du coup de feu mortel, Gilbert Brustlein, ait été le chef du groupe de

brûlots détachés à Nantes pour y procéder à des attentats ; il était aux ordres de Guisco Spartaco, un ancien des Brigades internationales. De même, il est inexact que Gilbert Brustlein ait été, à Paris le 21 août précédent, un des auteurs de l'assassinat d'Alfons Moser ; il avait été l'un des jeunes que l'assassin, Pierre Georges, autre ancien des Brigades internationales, avait été chargé de former à des actes de terrorisme ; mais, comme ceux-ci témoignaient de leur répugnance pour le rôle que l'on voulait leur faire jouer, Pierre Georges (plus connu sous le nom de colonel Fabien), pour les compromettre, les avait entraînés dans le métro et devant eux avait

tiré dans le dos le premier uniforme allemand rencontré.

Enfin s'il est exact que Gilbert Brustlein n'était plus en France au moment où ses camarades paraissaient devant un tribunal allemand siégeant au Palais Bourbon, encore fallait-il préciser qu'un mois après avoir assassiné Karl Hotz il avait dû s'enfuir à travers les Pyrénées pour échapper à une direction du P.C.F. qui cherchait à l'éliminer physiquement.

De telles erreurs et omissions dans ce *Un procès sous l'occupation* auquel vous avez apporté votre caution ne sont déjà pas sans

## 1942 - 1944

signification. Mais elles témoignent surtout de l'amateurisme de leur auteur.

Il n'en est plus de même, par contre, de développements fallacieux.

Car qualifier, en l'an 2000, *actes de résistance* l'assassinat d'Alfons Moser, celui de Karl Hotz, ou encore celui de la troisième victime de la même séquence, Hans Reimers assassiné à Bordeaux le 21 octobre 1941, et, de même, affirmer que sur les 27 otages fusillés à Châteaubriant *il y a 26 communistes que le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, a substitués aux anciens combattants initialement inscrits sur la liste*, témoigne d'une malhonnêteté intellectuelle.

### Dialectique partisane

Et avoir recours à de telles contre-vérités ravale l'exercice du *devoir de mémoire* à une dialectique partisane. L'une et l'autre de ces deux affirmations sont sans doute colportées sous d'innombrables signatures, dont de très illustres, depuis plus de soixante ans. Elles n'en sont pas moins des impostures.

Débarrassées, depuis le 22 juin 1941, du pacte germano-soviétique de 1939 par l'entrée de la Wehrmacht sur le territoire soviétique, agissant sur ordres du Komintern, alors contre le vœu des dirigeants clandestins du parti communiste français mais avec le concours de survivants des Brigades internationales, quelques fanatiques de l'U.R.S.S. s'étaient en effet lancés au cours de l'été et de l'automne 1941 dans une campagne d'attentats. Mais leur objectif était, pour soulager une Armée rouge que la Wehrmacht submergeait, d'obliger le

Reich à ramener en France quelques unes de ses divisions. Tandis que depuis près de deux ans, la Résistance n'avait d'autre objectif que de libérer le territoire national des unités d'occupation allemandes ! Et, outre le fait que le principe même de ces assassinats communistes était, alors, sévèrement contesté par les dirigeants de ces Mouvements de Résistance, c'est le général De Gaulle lui-même qui, le 23 octobre 1941, sur les ondes de la B.B.C. donnait l'ordre pour le territoire occupé, de ne pas y tuer ouvertement d'Allemands.

Qualifier, dans ce contexte, actes de résistance les trois assassinats d'Alfons Moser, de Karl Hotz et de Hans Reimers relève d'une escroquerie morale.

Quant à l'imputation faite à Pierre Pucheu d'avoir substitué des communistes à des anciens combattants sur des listes d'otages, elle reprend sans doute un argument rabâché sans scrupule par le P.C.F. pendant plusieurs décennies, et auquel toute une intelligentsia crypto-communiste s'acharne encore à demeurer fidèle. Elle n'en constitue pas moins qu'une calomnie : **le fait est faux**.

Pierre Pucheu avait sans doute compris, dès 1935 à l'occasion de ses contacts commerciaux avec le haut personnel des ministères soviétiques, que le communisme du régime de Staline était un péril pour la civi-

lisation occidentale. Il le combattait déjà avant la guerre. Et devenu responsable de l'Intérieur, quatre jours avant qu'Hitler ne retourne ses divisions contre son complice du pacte Molotov-Ribentrop, il allait naturellement continuer à le faire. Il demeurait d'ailleurs dans le cadre de la politique anti-communiste de la III<sup>e</sup> République arrêtée par le gouvernement Daladier au lendemain de la signature de ce pacte, pour protéger la France des hommes du P.C.F. qui avaient opté pour leur fidélité à Moscou aux dépens de l'effort de guerre national contre l'Allemagne.

Au lendemain de l'armistice de juin 1940, arrivant de Belgique où ils s'étaient réfugiés pendant la «drôle de guerre», les dirigeants du P.C.F. n'avaient-ils d'ailleurs pas été les premiers à chercher à collaborer avec les autorités d'occupation allemandes ?



Secrétariat Général de l'Information. Etat français

**Provocation, répression. A la suite de l'assassinat d'Alfons Moser dans le métro parisien, les Allemands affichent la première prise d'otages de l'Occupation.**



Affiche

### Face aux autorités d'occupation

Tandis que toute la politique de Pierre Pucheu pendant les treize mois de sa participation au gouvernement du Maréchal Pétain, de fin février 1941 au début d'avril 1942, allait consister à consolider l'autorité de ce gouvernement face aux pouvoirs que s'étaient attribués les autorités d'occupation. Et c'est cet objectif qui motivait son action contre des communistes lors de l'assassinat, à Paris, d'Alfons Moser ; il avait alors pu sauvegarder le principe d'une responsabilité française en matière de maintien de l'ordre.

Un mois plus tard, lors de l'assassinat de Karl Hotz à Nantes, il avait à nouveau tenté de négocier avec les autorités d'occupation, mais en vain. Les autorités allemandes avaient alors directement procédé à la sélection des

1942 - 1944

D'UN PROCÈS  
L'AUTRE...>>> Suite de la page 9

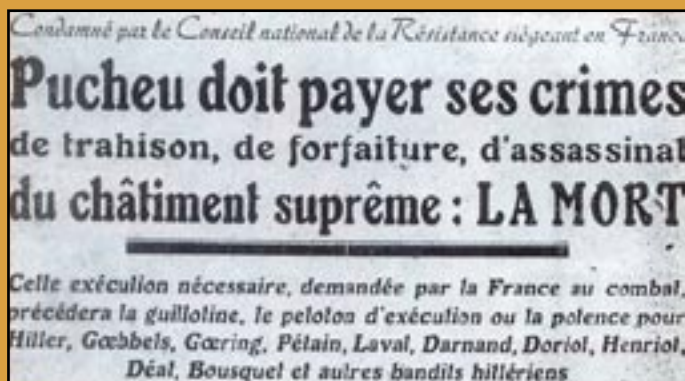
otages qu'elles avaient fusillés, à Nantes et à Châteaubriant, puis à Bordeaux après l'assassinat de Hans Reimers, sans se préoccuper des autorités françaises.

D'ailleurs, si les exécutions de ces premiers otages causaient de vives émotions au sein du gouvernement français et de toutes les autorités locales comme au sein des populations concernées, elles troublaient également les autorités d'occupation allemandes. Celles-ci ne pouvaient pas ne pas exécuter les ordres d'Hitler, mais toutes contestaient le principe de ces repréailles. Il en résultait un climat de confusion, très caractéristique des tragédies de l'époque.

Et, par exemple, malgré les mesures prises par les autorités d'occupation pour les tenir à l'écart, trois mille Nantais se déplaçaient le 24 octobre, pour suivre les obsèques du

faire une machine infernale avec laquelle ils entendaient se venger de Pierre Pucheu, ils avaient polarisé l'attention de l'opinion publique sur le cas des 27 otages fusillés à Châteaubriant. Ils ne pouvaient pas, en effet, lui pardonner d'avoir su s'assurer pour lutter contre eux, avant la guerre puis comme ministre, du concours d'ex-communistes qu'ils avaient exclu de leur parti, mais qui en connaissaient tous les rouages comme toutes les ficelles.

Aussi, Pierre Pucheu étant tombé au Maroc dans un guet-apens, alors qu'il venait d'y arriver, en mai 1943, pour rejoindre les rangs de l'Armée d'Afrique, dès l'arrivée à Alger de De Gaulle, le mois suivant, le P.C.F. s'engageait contre l'ancien ministre de l'Intérieur dans une des plus monumentales et des plus violentes campagnes de presse qu'il ait jamais dirigé contre un adversaire. Ils l'accusaient d'avoir



Un titre du journal Communiste «LIBERTE» en date du 9 mars 1944. Le procès de Pierre Pucheu établira la vilenie du P.C.»F»

colonel Hotz, tandis que pas un seul n'allait suivre le mot d'ordre d'une manifestation que, via la B.B.C., leur lançait De Gaulle le 31. Un échec dont, d'ailleurs, ce génial prestidigitateur savait triompher en décernant à Nantes, dès le 11 novembre 1941, la première Croix de la Libération attribuée à une communauté urbaine : Par le sang de ses enfants martyrs, vient d'attester devant le monde entier la volonté française de libération nationale.

Mais lorsque le 15 janvier 1945, De Gaulle viendra lui-même, en grande pompe, remettre à Nantes sa décoration, il se gardera bien de passer par Châteaubriant.

Car, également dotés d'un même talent d'illusionniste, les dirigeants du P.C.F. avaient négligé la mémoire des 16 otages fusillés à Nantes le 22 octobre 1941, celle des 50 otages fusillés à Bordeaux le 24, de même qu'ils n'allaient pas s'attarder sur celle des 7 condamnés au Palais Bourbon, fusillés au Mont-Valérien le 9 mars 1942. Tandis que, pour en

désigné les 27 otages de Châteaubriant et, accessoirement, de quelques autres méfaits, dont l'arrestation pour les autorités allemandes de Gabriel Péri qu'elles avaient fusillé le 15 décembre 1941, autre insinuation mensongère.

## Parodie judiciaire

Six mois plus tard, De Gaulle, pour établir urbi et orbi la vilenie de Vichy, faisait monter à Alger une parodie judiciaire auquel la plus grande audience médiatique allait être assurée.

Mais, menacé par Roosevelt et Churchill de vives mesures de rétorsions, il devait renoncer à poursuivre les diverses personnalités du régime de Vichy qu'il venait de faire emprisonner.

Faisant la part du feu, ils ne lui abandonnaient que le cas de Pierre Pucheu, interné depuis plusieurs mois et sur lequel pesait l'opprobre distillé par un P.C.F. disciple de leur grand allié de Moscou.

Cependant lorsque le procès s'ouvrait en mars 1944, Pierre Pucheu n'était inculpé ni pour la désignation des otages de Châteaubriant, ni pour l'arrestation de Gabriel Péri. Le P.C.F. avait de lui-même abandonné la seconde accusation, et celle concernant les otages de Châteaubriant était tellement inconsistante qu'elle avait été formellement abandonnée par le juge d'Instruction. Un abandon d'autant plus significatif qu'il avait été décidé par le général Tubert, chargé de cette instruction et un futur compagnon de route du P.C.F. !

Pierre Pucheu ne fut donc ni jugé, ni condamné de ce chef. Comme c'était le *coup d'envoi de l'épuration*, il fut condamné à mort puisqu'il devait l'être. Mais la remarquable maîtrise dont il avait su faire preuve face à ses juges d'une part, la brillante défense du Bâtonnier Paul Buttin d'autre part, avaient complètement pulvérisé l'objectif de De Gaulle. Loin de ternir l'image de Vichy, le procès n'avait établi que la vilenie du P.C.F.

L'un des plus proches collaborateurs londoniens de De Gaulle, le chef de ses services secrets, le célèbre colonel Passy, écrira : *Il m'a été donné d'assister personnellement à une séance du procès Pucheu... J'en suis sorti écoeuré... Je réalisais pleinement d'un seul coup, comme par une giflé étourdissante, que ce monde meilleur, rénové par la souffrance et le combat en commun, auquel nous avions rêvé était mort avant que d'éclore.*

Et les juges, deux magistrats et cinq généraux, ne devaient pas être loin de penser la même chose. Ils avaient condamné à mort, mais parfaitement au courant d'une tradition de la Justice militaire qui avait toujours été respectée, ils avaient émis le vœu que leur sentence ne soit pas exécutée.

## Raison d'Etat

De Gaulle était pris à son piège. Furieux il en voulait à tout son entourage, et n'en dormait plus. Mais vis à vis de Roosevelt et de Churchill son crédit personnel était en jeu. Aux avocats algérois de Pierre Pucheu venu lui demander la grâce du condamné, De Gaulle répondait : *Je garde mon estime à Pucheu ; faites lui savoir que je suis persuadé que ses intentions étaient bonnes ; qu'il était sincère.* Puis il décidait de le faire fusiller, non en raison de la sentence dont les juges avaient demandé qu'elle ne soit pas exécutée, mais, comme il le précise lui-même : **Pour raison d'Etat.**

Et le 20 mars 1944, à l'aube Pierre Pucheu tombait sous les douze balles d'un peloton d'exécution. Mais faisant face avec héroïsme à son destin, c'est lui-même qui lui avait commandé le feu pour que le déshonneur de l'assassinat politique dont il était victime ne puisse incomber ni aux membres de ce peloton ni à leurs chefs. Il venait d'y être autorisé par le Commissaire à la Défense de De Gaulle, André Le Troquer, qui avait été l'avocat de Léon Blum lors du procès de Riom.

Quelques heures plus tard, recevant son Commissaire à l'Intérieur, Emmanuel d'Astier



Archives familiales

**Le 22 février 1942, réception en l'honneur de Pierre Pucheu, au Palais d'Été d'Alger, en présence des magistrats d'Algérie. Deux ans plus tard, le ministre de l'intérieur du Maréchal, sera fusillé «pour raison d'Etat».**

de la Vigerie, le fondateur du Mouvement de Résistance Libération, alors qu'André Le Troquer sortait de son cabinet, De Gaulle l'accueillait en lui disant : *Nous avons du sang sur les mains.*

En fait, tel Napoléon Bonaparte qui, ayant besoin de sacrifier un Bourbon pour se faire sacrer Empereur quelques mois plus tard, avait fait fusiller le duc d'Enghien le 21 mars 1804, Charles De Gaulle, pour pouvoir se faire ensuite sacrer Libérateur, avait éprouvé le besoin de sacrifier Vichy, et il venait de faire fusiller Pierre Pucheu le 20 mars 1944.

Comme pour Napoléon, l'Histoire ne lui en tiendra pas rigueur. Pucheu, faisant référence à celui qui domine le présent de toute sa haute stature avait d'ailleurs lui-même déclaré devant ses juges : *Ma vie, c'est le secret de ma fermeté dans cette enceinte, il y a long-temps que j'en ai fait le sacrifice.*

### Aucune preuve à l'appui

La vérité est que leurs destins respectifs les avaient, les 16 otages fusillés à Nantes, les 27 fusillés à Châteaubriant, les 50 fusillés à Bordeaux, les 7 communistes fusillés au Mont-Valérien, Alfons Moser, Karl Hotz, Hans Reimers et Pierre Pucheu, tous placés au cœur du gigantesque maelström dans lequel s'effondrait la civilisation des grandes puissances européennes. Ils en avaient tous été victimes.

D'aucuns avaient été égarés par des bergers maléfiques. Mais aucun n'avait de leçon de patriotisme à recevoir de qui que ce soit.

Douze ans plus tard De Gaulle croira cependant devoir confier à ses *Mémoires de Guerre*,

pour justifier la sentence du Tribunal d'Alger : Pucheu, ministre, a envoyé aux préfets des circulaires impératives pour que soient fournis au Reich les travailleurs qu'il réclame. En outre tout donne à penser, qu'au moment où les Allemands se disposaient à fusiller un certain nombre de détenus de Châteaubriant en représailles d'attentats dirigés contre leurs soldats, le malheureux leur a, spontanément, adressé la liste de ceux qu'il leur demandait d'exécuter de préférence. L'ennemi lui a donné cette odieuse satisfaction. On en trouvera la preuve formelle lors de la libération.

Mais «on» n'a jamais trouvé quelque preuve que ce soit. Et les deux arguments ainsi développés par De Gaulle sont tous deux faux. Comme Lady Macbeth il lui fallait, sans doute, se débarrasser de cette tâche de sang sur les mains. Mais salir de la sorte la mémoire de sa victime est un forfait que l'Histoire ne lui pardonnera pas.

Aussi, Monsieur le Ministre, pour que votre avenir politique n'en souffre pas, permettez-moi de vous conseiller de prendre toutes dispositions utiles dans les meilleurs délais pour vous désolidariser de dérives fâcheusement glissées dans votre Un procès sous l'occupation au Palais Bourbon. Pour pouvoir l'être demain, libérez-vous d'une bévue que déjà plus un candidat de la gauche plurielle ne prendrait aujourd'hui le risque de cautionner.

Avec la haute considération du fils du défenseur à Alger, de Pierre Pucheu.

**Henri Butin**

*N.D.L.R. Les titres et les intertitres sont de notre rédaction.*

**Mardi 23 juillet  
2002**

## RASSEMBLEMENT de l'A.D.M.P. à l'île d'Yeu

**pour le 51<sup>e</sup> anniversaire  
de la mort  
de Philippe Pétain**

10 h 30 : formation du cortège sur le port ;  
11 h 00 : messe à Notre-Dame du Port ; 12  
h : cérémonie au cimetière ; 13 h : repas  
en commun (inscription obligatoire) ; 15 h :  
visite du Fort de Pierre Levée

Chaque participant doit assurer individuellement son acheminement vers Noirmoutiers, Fromentine, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, ou les Sables-d'Olonne, et son transport par bateau jusqu'à l'île d'Yeu.

Renseignements, horaires des bateaux A. et R., inscription au repas, auprès de notre secrétariat, rue Larribé (l'après-midi).

*Soyons nombreux !*

**Samedi 9 novembre  
2002**

**Verdun - Douaumont**  
Pèlerinage annuel  
sur les Champs de bataille

*Retenez votre journée*

## Le 1<sup>er</sup> mai à Saint-Roch

**T**andis que Popu-Roi avait été «télé»-commandé pour occuper, ce 1<sup>er</sup> mai 2002, le pavé (rouge) de Paris, nous avons, sous la présidence du général le Groignec, célébré paisiblement la Saint-Philippe et la Fête du Travail, par une messe remplie de ferveur et de gratitude envers le Maréchal, en fin d'après-midi, à l'église Saint-Roch.

Les prières de notre fidèle assistance, bouleversée par l'envoyonnante tyrannie médiatique, montaient aussi, tout particulièrement, pour le salut de la France, rebelle aux consignes d'union laissées par Philippe Pétain, comme aux valeurs spirituelles et morales qu'il incarne.